Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

AVENANT N°4 A LA CONVENTION TERRITORIALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir représentée par son Directeur, Monsieur Florian DUPERRAY et sa Présidente, Madame Sophie AUGUSTE,

- la caisse d'Allocations familiales de l'Eure représentée par son Directeur, Monsieur Charles MONTEIRO et son Président, Monsieur Philippe CHARPIN,

Ci-après dénommées « les Caf » ;

et

- la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux représentée par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du 16 décembre 2019,

Ci-après dénommée « l'Agglomération du Pays de Dreux » ;

- la commune de Vert-en-Drouais représentée par son Maire, Madame Evelyne DELAPLACE, dûment autorisée à signer le présent avenant par délibération du 17 décembre 2020,

Ci-après dénommée « la commune de Vert-en-Drouais » ;

- la Commune de Villemeux-sur-Eure représentée par son Maire, Monsieur Daniel RIGOURD, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du 6 décembre 2019,

Ci-après dénommée « la commune de Villemeux-sur-Eure » ;

- la Commune de Saint-Lubin-des-Joncherets représentée par son Maire, Monsieur Pascal ARTECHEA, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du 30 novembre 2022,

Ci-après dénommée « la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets » ;

- la Commune de Saint-Rémy-sur-Avre représentée par son Maire, Monsieur Patrick RIEHL, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du 21 septembre 2023,

Ci-après dénommée « la commune de Saint-Rémy-sur-Avre » ;

Ou ci-après dénommés collectivement « les partenaires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Sommaire

Article 1 : Objet du présent avenant 5
Article 2 : Modification de l'article 6- Durée de la convention initiale et des avenants. 6

Annexes

Annexe 1 : Délibération du conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux

Annexe 2 : Délibération du conseil municipal de Villemeux sur Eure

Annexe 3 : Délibération du conseil municipal de Vert-en-Drouais

Annexe 4 : Délibération du conseil municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets

Annexe 5 : Délibération du conseil municipal de Saint-Rémy-sur-Avre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

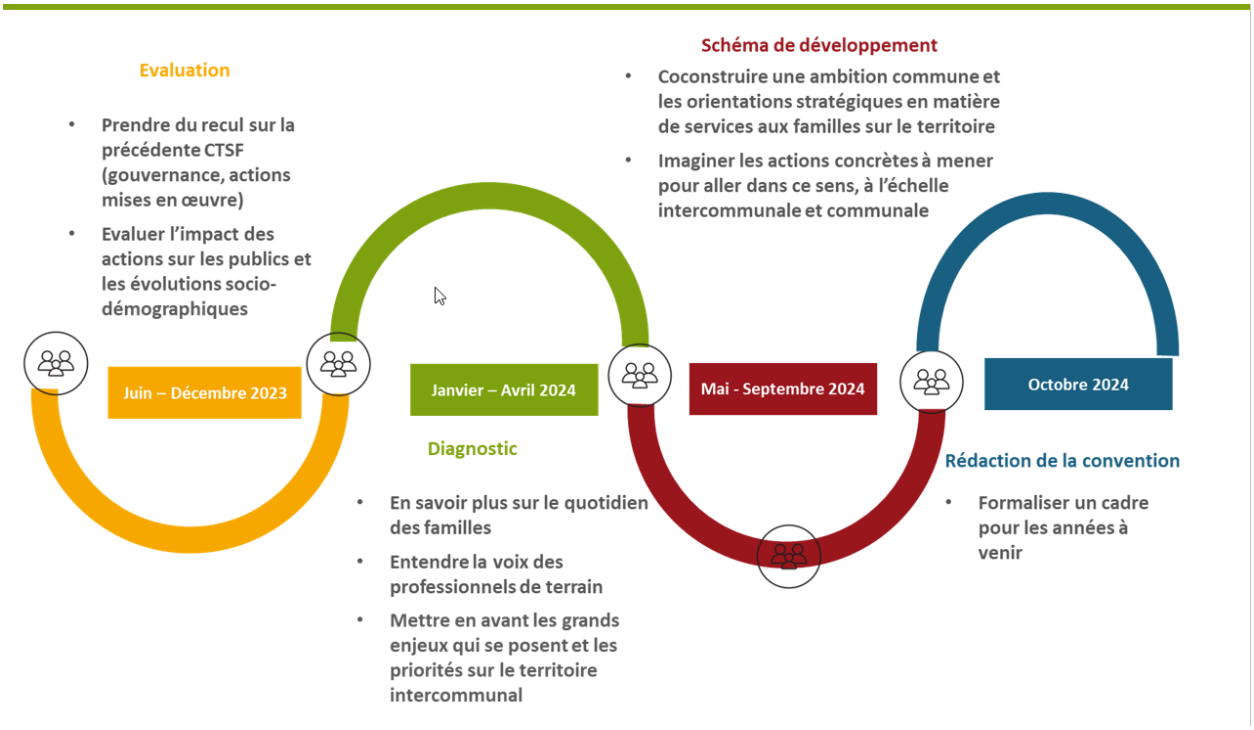
Article 1 : Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024 :

- ✓ la Convention territoriale des services aux familles (Ctsf) 2018-2023 signée entre l'Agglomération du Pays de Dreux et les Cafs de l'Eure et de l'Eure-et-Loir,
- ✓ l'avenant n°1 de la Ctsf intégrant les communes de Villemeux-sur-Eure et de Vert-en-Drouais pour la période 2020-2023,
- ✓ l'avenant n°2 de la Ctsf intégrant la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets pour les années 2022 et 2023,
- ✓ l'avenant n°3 de la Ctsf intégrant la commune de Saint-Rémy-sur-Avre pour 2023

Le territoire de l'Agglomération de Dreux est situé sur deux départements : l'Eure et l'Eure-et-Loir. A ce titre il relève du champ d'intervention de la Caf de l'Eure et de la Caf d'Eure-et-Loir.

La Ctsf est une convention de développement qui permet de fixer des engagements clairs avec les collectivités locales.
Initiée depuis juin 2023, la démarche de renouvellement de la Ctsf à l'échelle de l'Agglomération du Pays de Dreux est engagée, sous le pilotage de Madame Nathalie MILWARD, Vice-Présidente des questions Enfance Jeunesse et Familles (EJF).
La démarche de renouvellement s'inscrit selon le calendrier suivant :



La nouvelle Convention Territoriale de Services aux Familles sera signée pour la période 2025-2029.

Article 2 : Modification de l'article 6 - Durée de la convention initiale et des avenants

Les articles 6 de la convention initiale et des avenants sont modifiés comme suit :

Le présent avenant est conclu à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Il permet de finaliser la démarche de renouvellement de la Ctsf afin de pouvoir signer une nouvelle Ctsf pour la période 2025-2029.

L'avenant n°4 peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation du présent avenant, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celui-ci jusqu'à leur terme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Il devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ses annexes ainsi qu'aux avenants n°1, 2, 3 et 4 et leurs annexes.

Toutes les clauses de la convention initiale et de ses avenants ainsi que les différentes annexes associées restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n°4. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Chartres en sept exemplaires le

Le Directeur de la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir,	Le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux,	Le Directeur de la caisse d'Allocations familiales de l'Eure,
Florian DUPERRAY.	Gérard SOURISSEAU.	Charles MONTEIRO.

Le Maire de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets,	Le Maire de la commune de Vert-en-Drouais,
Pascal ARTECHEA.	Evelyne DELAPLACE.
Le Maire de la commune de Villemeux-sur-Eure,	Le Maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Avre,
Daniel RIGOURD.	Patrick RIEHL
La Présidente de la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir,	Le Président de la caisse d'Allocations familiales de l'Eure,
Sophie AUGUSTE.	Philippe CHARPIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Délibération du conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux

Annexe 2 : Délibération du conseil municipal de Villemeux sur Eure

Annexe 3 : Délibération du conseil municipal de Vert-en-Drouais

Annexe 4 : Délibération du conseil municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets

Annexe 5 : Délibération du conseil municipal de Saint-Rémy-sur-Avre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Annexe 1

Délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Annexe 2

Délibération du Conseil municipal de Villemeux-sur-Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Annexe 3

Délibération du Conseil municipal de Vert-en-Drouais

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Annexe 4

Délibération du Conseil municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Annexe 5

Délibération du Conseil municipal de Saint-Rémy-sur-Avre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024